

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-500

présenté par
Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	1 000 000
Stratégies économiques	1 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise ainsi à la création d'une administration déconcentrée entièrement dédiée à la mise en œuvre des politiques de l'État en faveur du développement de l'ESS.

Les correspondants régionaux de l'ESS occupent dans l'administration déconcentrée de l'État des missions relatives au suivi de l'application des politiques publiques dédiées à l'ESS, telles que la participation à l'organisation des Conférences régionales de l'ESS, le suivi des Pôles Territoriaux de Coopération Économique, ou encore le lien aux organisations représentatives de l'ESS à l'échelle des territoires.

En plus de ne pas être nécessairement rattachés à la même administration en fonction des régions (Dreets, SGAR...), les correspondants régionaux ESS ne sont pas dédiés à plein temps à leurs missions relatives à l'ESS, étant également souvent mobilisés sur d'autres sujet (santé, cohésion sociale, Europe, culture...).

De plus, il est à noter que depuis quatre ans, les crédits dédiés aux frais de fonctionnement du réseau des correspondants régionaux de l'ESS n'ont cessé de baisser. Pour le projet de lois de finances de 2024, ces crédits ne sont pas mentionnés dans le projet annuel de performances du programme 305 « stratégies économiques ».

Le caractère transversal de l'ESS (l'ESS étant présente dans tous les secteurs d'activité de l'économie) justifierait pourtant que les services de l'État en région comportent des agents dédiés entièrement au suivi de la bonne application des politiques publiques spécifiques à l'ESS, ainsi qu'à la prise en compte de ce mode d'entreprendre en transversalité de toute l'action publique.

A ce titre, l'amendement procède à l'abondement à hauteur de 1 million d'euros en AE et CP des crédits de *l'action 04 – Économie sociale, solidaire et responsable* du programme 305 « Stratégies économiques » et à une baisse du même montant en AE et en CP des crédits de *l'action 09 – Pilotage, soutien et formation initiale* du programme 220 « Statistiques et études économiques ».

Evidemment cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ayant aucune intention de baisser les crédits de l'action concernée, ils invitent le Gouvernement à lever le gage.